



COMMISSION CHARGES-FINANCES

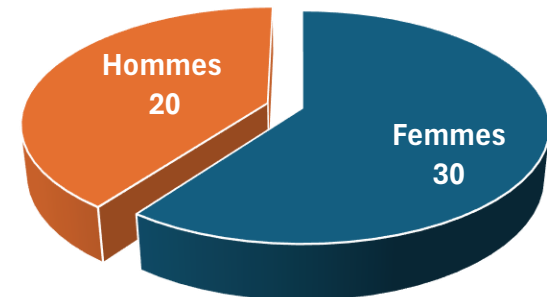
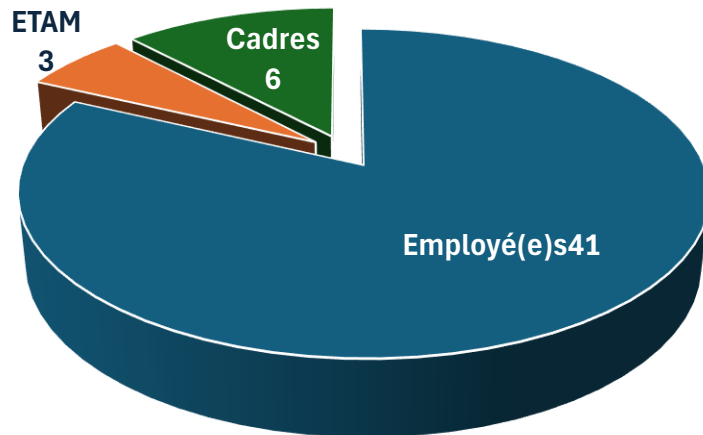
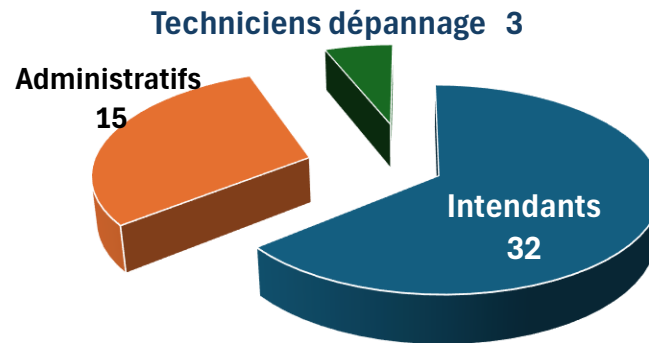
Laure BOUCHER-GITON
Didier FONTAINE

Vision globale du personnel
du SPC Le Chesnay Trianon
de l'année 2024

EFFECTIFS

50 salariés permanents

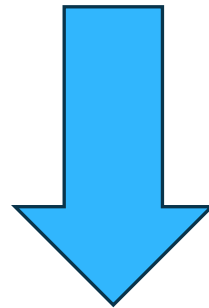
Sans oublier
11 CDD
1 Stagiaire



MOUVEMENTS 2024

*2 départs en
retraite*

Année 2024 stable sur
les entrées-sorties



2 recrutements

2 départs en retraite
en 2025



Conseil pour les CSS :
Anticiper les départs en
retraite des intendants dans
les budgets
(minimum 2 ans avant la
date de départ)

MASSE SALARIALE

En €	2024	CSP	CSS
Rémunérations cumulées brutes annuelles	1 711 995	834 579	877 417
Rémunérations cumulées nettes annuelles	1 038 598	506 316	532 282



121 733€
Montant de
réduction de
charges patronales

PRIME de MOBILITE

- * **34 411 €** : montant 2024 de la prime de mobilité pour l'ensemble du personnel (2,01% de la masse salariale)
- * **17 636€** : montant du remboursement demandé au STIF concernant le personnel logé



Malgré plusieurs relances, absence de remboursement par le STIF.

Un courrier recommandé avec AR a été envoyé le 29/09/2025.

PRIME de MOBILITE

Réponse de la Direction des Affaires Juridiques du STIF au dernier courrier

« Faisant suite à la réception de vos courriers ce jour, vos demandes de remboursement antérieur à 2024 étant déjà payé et actuellement le service étant en sous-effectif, le délai de traitement des demandes est rallongé. »



**Notre action a permis
une prise en charge de
notre demande.
A renouveler**

PRIMES versées par les CSS

Détail des primes « copropriétaires » versées aux intendants

	2023	2024	2025
Montant total des primes versées	47 260€	54 758€	55 337€
Fourchette par résidence	0€ à 2 600€	0€ à 2 600€	0€ à 2 800€
Fourchette par intendant	0€ à 4 000€	0€ à 4 333€	0€ à 4 672€
Moyenne par intendant	1 558€	1 722€	1 795€

Forte disparité : à traiter?

PRIMES versées pour le personnel administratif

Primes exceptionnelles versées aux services administratifs du SPC

	2023	2024	08/2025
Primes exceptionnelles	20 890€*	22 700€*	900€*
Remplacement M.A Grossemey		5 850 €	
Total	20 890€	28 550€	900€

Moyenne par collaborateur*	1 045€	1 513€	450€
Nb collaborateurs bénéficiaires	20	15	2

Rester vigilant sur l'attribution des primes exceptionnelles
Méthodologie d'octroi des primes en cours de révision

Bilan général

* Points positifs :

Maintien des effectifs sur les années 2024 et 2025
Attractivité des salaires

* Points de vigilance :

Au niveau des CSS

- Anticipation des départs à la retraite des intendants
- Disparité des primes « copropriétaires » aux intendants

Au niveau du CSP

- Refonte du système de primes exceptionnelles